



AVENANT AU REGLEMENT 2017-2018 - ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE

Compte tenu des nouvelles modalités d'inscription à l'accueil de loisirs depuis la rentrée de septembre 2017, les modes de facturation sont les suivantes :

Accueil de loisirs du matin :

- Enfant inscrit et présent : → Facturation au prix forfaitaire selon le Quotient Familial (sauf enfants domiciliés hors commune)
- Enfant inscrit non présent : → Facturation au prix forfaitaire selon le quotient familial (sauf enfants domiciliés hors commune)

Exception : en cas de maladie de l'enfant, absence de l'enseignant, sortie scolaire... l'inscription préalable ne sera pas facturée ; il est nécessaire de prévenir le service périscolaire de la mairie.

- Enfant non inscrit et présent → Facturation au prix pénalité de 3.50€

Accueil de loisirs du soir : TAP 15h45-16h30 (Ecole publique uniquement) + 4 créneaux de 16h30 à 18h30

- Enfant inscrit et présent sur les créneaux prévus : → Facturation de chaque créneau au prix de la ½ heure selon le QF

	TAP 15h45-16h30	16h30-17h00	17h00-17h30	17h30-18h00	18h00-18h30
inscriptions	X	X	X	X	
présences	X	X	X	X	

(TAP + 3 créneaux facturés)

- Enfant inscrit et non présent sur tous les créneaux prévus : → Facturation du TAP + un créneau au prix de la ½ heure selon le QF

	TAP 15h45-16h30	16h30-17h00	17h00-17h30	17h30-18h00	18h00-18h30
inscriptions	X	X	X	X	
présences	Abs	Abs	Abs	Abs	

(TAP + 1 créneau facturés)

- Enfant inscrit et non présent sur certains créneaux prévus : → Facturation des créneaux prévus au prix de la ½ heure selon le QF sauf la 1^{ère} demi-heure d'absence qui n'est pas facturée.

	TAP 15h45-16h30	16h30-17h00	17h00-17h30	17h30-18h00	18h00-18h30
inscriptions	X	X	X	X	
présences	X	X	X	Abs	

(TAP + 2 créneaux facturés)

	TAP 15h45-16h30	16h30-17h00	17h00-17h30	17h30-18h00	18h00-18h30
inscriptions	X	X	X	X	
présences	X	X	Abs	Abs	

(TAP + 2 créneaux facturés)

Exception : en cas de maladie de l'enfant, absence de l'enseignant, sortie scolaire... l'inscription préalable ne sera pas facturée ; il est nécessaire de prévenir le service périscolaire de la mairie.

Enfant non inscrit et présent : → Facturation du TAP + chaque créneau au prix pénalité

	TAP 15h45-16h30	16h30-17h00	17h00-17h30	17h30-18h00	18h00-18h30
inscriptions					
présences	X	X	X	X	

(TAP + 3 créneaux facturés au prix pénalité)

Enfant inscrit et présent sur plus de créneaux : → Facturation du TAP + chaque créneau au prix de la ½ heure selon le QF avec une pénalité à partir de la 2^{ème} demi-heure de présence sans inscription préalable

	TAP 15h45-16h30	16h30-17h00	17h00-17h30	17h30-18h00	18h00-18h30
inscriptions	X	X	X		
présences	X	X	X	X	

(TAP + 3 créneaux facturés)

	TAP 15h45-16h30	16h30-17h00	17h00-17h30	17h30-18h00	18h00-18h30
inscriptions	X	X	X		
présences	X	X	X	X	X

(TAP + 4 créneaux facturés dont 1 avec pénalité)

	TAP 15h45-16h30	16h30-17h00	17h00-17h30	17h30-18h00	18h00-18h30
inscriptions	X	X			
présences	X	X	X	X	X

(TAP + 4 créneaux facturés dont 2 avec pénalité)

X : prix selon le QF

X : prix pénalité

QF : Quotient Familial CAF